

Couac, ... il en coûte à la Nouvelle-Calédonie !
Les fonds affectés par l'État ne peuvent pas être « détournés » (*)



Le milliard alloué pour les lycées ne peut pas être investi ailleurs !

**Monsieur le Président du Gouvernement,
Monsieur le Président du Congrès,
Madame la Membre du Gouvernement en charge de l'enseignement,
Mesdames, Messieurs, élus du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs, élus du Congrès,**

Lors de la séance du congrès du 29 mars 2022 portant sur l'examen du budget primitif de la Nouvelle-Calédonie, **il a été annoncé que le milliard alloué par l'État, spécifiquement pour l'équipement et le gros entretien des lycées calédoniens est investi ailleurs.** Si cette décision est avérée, cela est purement et simplement inacceptable et nous oblige à réagir en une intersyndicale comprenant tous les syndicats représentatifs de l'enseignement secondaire public.

Comment peut-on dévêtir les lycées d'une dotation déjà insuffisante à leur mise aux normes ? Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les élus, à faire le tour des lycées (*enseignement général, technologique et professionnel*) de Nouvelle-Calédonie afin de vous rendre compte de l'état de vétusté et d'insalubrité de certaines salles, de certains ateliers, voire de certains bâtiments. Le Territoire est propriétaire de ce patrimoine depuis dix ans.

Pire que tout, dans plusieurs ateliers, les normes de sécurité ne sont pas respectées : fuites d'eau dans les salles avec des fils électriques apparents, voire en partie dénudés, des machines qui ne sont plus aux normes et qui mettent en danger leurs utilisateurs, élèves et professeurs. Pourtant les personnels n'ont de cesse de faire remonter ces problèmes d'insécurité.

A cela s'ajoutent les problèmes du numérique ; un parc informatique bien souvent insuffisant ou des ordinateurs qui ne fonctionnent plus. Et, à cela s'ajoutent également les problèmes de connexion incessants en fonction des zones géographiques. Sans compter le manque de moyens humains pour venir à bout de cette fracture numérique. Ne parlons pas des salles ou des murs tagués d'insanités.

Certes, il serait mensonger que de dire que rien n'a été fait pour la mise aux normes de ces établissements, mais au vu de la quantité de travaux nécessaires et des sommes colossales qu'il faudrait investir, les moyens financiers débloqués chaque année pour ces lycées sont largement insuffisants. Il est même regrettable de constater que ce soit souvent suite à un préavis de grève des personnels et une action des parents d'élèves et des élèves, que les travaux de rénovation se mettent en place dans un lycée.

L'état d'un établissement scolaire est le cœur même de l'ambiance qui y règne. Plus il est délabré et moins les élèves s'y sentent bien, ... plus ils le dégradent, plus les incivilités augmentent, plus ils décrochent. En privant ces établissements des financements de l'État, vous privez l'ensemble des membres de leur communauté éducative de la possibilité de travailler dans des conditions décentes et sereines.

Avec cette décision, vous balayez d'un revers de main la grande doctrine de l'enseignement : *« L'élève est le centre du système éducatif »*. Doctrine qui est déjà mise à mal depuis plusieurs années.

**Au nom des syndicats de l'enseignement du second degré, nous réclamons que la somme allouée par l'État pour les lycées leur soit effectivement attribuée.
Et nous sollicitons un entretien sur cette question.**

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de notre considération distinguée.

L'intersyndicale
SNETAA-FO, UNSA, FSU, UT CFE-CGC, Fédération des Fonctionnaires



(*) Rappel : lors de l'élaboration et du vote de leurs budgets, les collectivités territoriales doivent respecter un certain nombre de principes budgétaires qui s'imposent à elles. Ces principes sont les suivants : **annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité.**